REPUBLIQUE FRANÇAISE



3me Circonscription des Alpes-Maritimes

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 5 MARS 1967

PROFESSION DE FOI

CANDIDAT Vme REPUBLIQUE

Fernand ICART

Député, Conseiller Général

Mes Chères Concitoyennes,

Mes Chers Concitoyens,

La lettre par laquelle je vous annonçais que je vous demanderais le 5 Mars prochain de me renouveler votre confiance, le journal que je vous ai fait parvenir, vous auront suffisamment rappelé mon activité de Parlementaire et de Conseiller Général. Je voudrais maintenant en quelques mots définir cette candidature : elle s'inscrit sous le triple signe de la tradition, du renouveau et de l'avenir.

LA TRADITION

Parce que je suis issu d'une famille dont les membres se sont toujours dévoués à l'intérêt général de ce département.

Parce que, à mes côtés, j'ai choisi un homme jeune dont les qualités sont dignes du nom qu'il porte, nom qui a toujours été associé au développement de notre région.

LE RENOUVEAU

Parce que JE NE SUIS PAS UN POLITICIEN DE METIER, mais un homme pratique, efficace et de bon sens. Je crois l'avoir prouvé, à la fois dans ma vie professionnelle de chef d'entreprise et dans ma vie politique : n'ai-je pas, par exemple, fait réaliser la zone industrielle de Carros ?

L'AVENIR

Sur le plan départemental.

Parce que le développement de NICE et de sa région, conditionné par son équipement, dépend avant tout de notre union et de notre volonté de déterminer ENSEMBLE et en dehors des divergences politiques ou des querelles de clocher, nos choix fondamentaux pour plaider, ensuite, **le bon dossier** de notre département auprès des Instances Nationales ; j'ai le désir d'être l'homme de cette UNION.

Parce que j'ai prouvé que je savais concevoir le **développement** des Alpes-Maritimes dans **l'unité et l'équilibre** de ses diverses activités : le Tourisme - le Commerce - l'Industrie - l'Agriculture et l'Artisanat.

A l'échelon National.

Parce qu'il convient de garder à la FRANCE les institutions qu'elle s'est librement données et de conserver la Vme REPUBLIQUE.

Parce que LA STABILITE est nécessaire à la conduite de l'évolution accélérée et profonde que nous traversons, qui remet en cause les structures traditionnelles et qui bouleverse nos habitudes.

Parce que l'INDEPENDANCE constitue l'étape préalable indispensable à la création de l'EUROPE, à la politique de PAIX et de rapprochement des Peuples.

Parce que, pour assurer la pérennité de nos institutions, il est nécessaire de **conduire avec prudence leur évolution** et qu'à ce titre les Républicains Indépendants entendent infléchir dans un **sens libéral** la politique de la majorité à laquelle ils appartiennent.

Parce qu'ils entendent parvenir à la simplification de la Vie Politique Française par le SYSTEME MAJORITAIRE qui a fait la force et la grandeur des plus vieilles démocraties.

Parce que, AU SEIN DE LA MAJORITE, les Républicains Indépendants veulent, à partir du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, et dans le respect de la LIBRE ENTREPRISE, réaliser l'EQUILIBRE SOCIAL par l'admission de **Tous au bénéfice du développement** et en particulier par :

— l'amélioration de la condition des PERSONNES AGEES ;

— une politique de JUSTICE spécialement vis-à-vis des RAPATRIES ;

— le relèvement des SALAIRES MINIMUMS ;

— l'ALLEGEMENT de la FISCALITE INDIRECTE, qui frappe les revenus modestes ;

— une POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT ;

— la prise en considération des problèmes de la JEUNESSE et de son ENTREE dans la VIE ;

enfin, par L'AMELIORATION de la CONDITION DE VIE et de TRAVAIL des populations RURALES.

Telles sont les intentions et les caractéristiques de ma candidature.

Je ne vous ferai pas de promesses démagogiques, mais je puis vous assurer de mon dévouement, j'en ai déjà donné souvent la preuve.

F. ICART.



Remplaçant éventuel :

Jean-Paul BARETY

Avocat au Barreau de Nice

ETS GIMELLO - IMP. 27, AVENUE AUBER - NICE Dépôt Légal N° 527 - 2-67